

Garanties  
innovantes

Protection  
adaptée

Tarifs  
compétitifs

Assurances  
sur-mesure

## RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants, administrateurs, vices présidents ou trésoriers, votre responsabilité civile et donc votre **patrimoine personnel** peuvent être engagés lors de vos prises de décisions.

Les principaux motifs peuvent être :

- + **Non-respect de dispositions réglementaires, légales et statutaires**  
*Ex: Des administrateurs condamnés à verser 92 000 € de dommages et intérêts par actionnaire pour les avoir induits en erreur sur les causes et conditions d'une opération de rachat d'actions : L'assureur prend en charge l'ensemble des dommages et intérêts.*
- + **La faute liée à l'emploi** (harcèlement moral, délit d'entrave, atteinte à la vie privée ...)  
*Ex: Trois dirigeants mis en cause pour discrimination syndicale : l'assureur couvre les frais de défense de 15 000 €/dirigeant.*
- + **La faute de gestion** comme le **comblement de passif**  
*Ex: Un dirigeant condamné à payer une partie du passif social à hauteur de 1 000 000 € pour avoir aggravé l'insuffisance d'actif de sa société : l'assureur couvre les frais de défense ainsi que 50% de la condamnation.*

## GARANTIES INCLUSES



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE  
DÉFENSE



PAIEMENT DES DOMMAGES ET  
INTÉRÊTS



PRISE EN CHARGE D'HONORAIRES  
DE CONSEILS



FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT  
PSYCHOLOGIQUE



FOND DE PRÉVENTION DES  
DIFFICULTÉS D'ENTREPRISES

Chacune de ces garanties supplémentaires peut comporter des exclusions et des conditions de mise en jeu spécifiques.



Isabelle ROUSSEAU  
01 42 80 80 92  
rousseau@groupe-satec.com